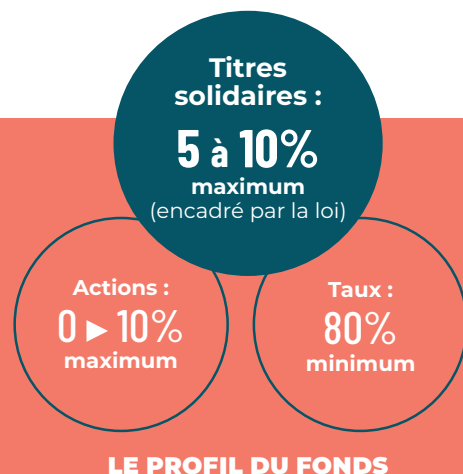
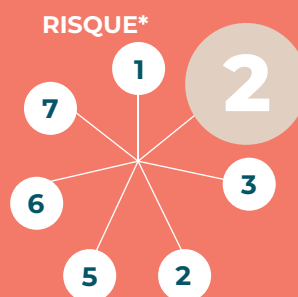


AGIR AVEC LA FONDATION ABBÉ PIERRE

Agir avec la Fondation Abbé Pierre est un FCP multi-actifs qui permet de mettre votre épargne au service de l'accès au logement pour les plus défavorisés



Agir avec la Fondation Abbé Pierre en bref...

- Un fonds multi-actifs principalement investi sur les marchés de la zone Euro
- Une logique de don : 50% des sommes distribuables sont versés chaque année, sous forme de don, à la Fondation Abbé Pierre, seul bénéficiaire
- Une logique de soutien : financer des acteurs de l'économie solidaire qui oeuvrent en faveur du logement très social
- Une logique d'influence : sélectionner les entreprises les plus performantes d'un point de vue Environnemental, Social et de Gouvernance (ESG)

Une gestion engagée

L'investissement dans des entreprises solidaires donne du sens à votre épargne en aidant au financement de projets concrets. Agir avec la Fondation Abbé Pierre concentre ainsi ses investissements solidaires dans les entreprises intervenant directement dans le logement très social.

Avec cet OPC, 50% des revenus sont reversés à la Fondation Abbé Pierre en contribuant au financement du programme « 2000 logements pour 2000 familles ». De plus, votre partage est considéré comme un don et ouvre droit à réduction d'impôts (le traitement fiscal

dépend de la situation individuelle de chacun et est susceptible d'être modifié).

Agir avec la Fondation Abbé Pierre intègre enfin, au-delà de l'analyse financière, une analyse des pratiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) des émetteurs cotés et des Etats. Cette gestion permet d'encourager les entreprises à progresser dans la prise en compte de ces enjeux et d'approfondir la connaissance des investissements pour une meilleure maîtrise des risques.

Un univers d'investissement privilégiant les meilleures notations

Au-delà de la partie solidaire du portefeuille (5% à 10% du fonds), le FCP bénéficie de plusieurs « moteurs » de performance qui permettent également de mieux répartir les risques de gestion. Jusqu'à 10% du portefeuille peut être investi en actions de la zone Euro. 80% au moins du portefeuille se compose de produits de taux d'émetteurs "corporate" (BBB- minimum) ou d'Etats de la zone Euro : environ 50% est investi directement en obligations d'émetteurs privés ; le complément (environ 30% de l'actif) est composé d'OPC de trésorerie d'Ecofi qui ont fait leurs preuves. Ces investissements sont sélectionnés selon le filtre ISR d'Ecofi (cf verso).



Un placement d'épargne solidaire pour donner un toit à ceux qui n'en ont pas."

Morgan Saussine, CFA

Gérant obligataire

Gérant depuis 2019

*L'indicateur synthétique de risque est basé sur la volatilité historique du portefeuille au cours des 5 dernières années. Le fonds est classé dans la catégorie 2 en raison de son exposition au marché des actions et des obligations. Son profil rendement / risque est modéré.

PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

1 Sélection de l'univers d'investissement

- ▶ **Univers initial** : valeurs de la zone Euro (actions et obligations).
- ▶ **Filtre ISR** :
 - Exclusions sectorielles (armements controversés, tabac, jeux, charbon) et des paradis fiscaux ;
 - Sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG (Vigeo Eiris) et selon la Méthode I-Score ;
 - Gestion des sociétés controversées.

2 Notation des valeurs

Critères de l'évaluation

- ▶ **Analyse financière** pour les émetteurs cotés qui privilégie des critères de long terme : recherche, transparence des comptes, qualité et fiabilité du management...
- ▶ **Analyse ISR qualitative** effectuée par l'équipe éthique et solidaire au regard des enjeux ESG majeurs du secteur auquel l'entreprise appartient et des controverses la concernant.
- ▶ **Analyse des émetteurs solidaires** : secteur d'activité et concurrence ; organisation et management ; situation financière ; utilité sociale et environnementale.

3 Construction du portefeuille

Elle dépend :

- du processus d'allocation d'actifs qui caractérise le régime économique et détecte les thèmes d'investissement ;
- de la note fondamentale et de la note ISR ;

LA GESTION ET LE SUIVI DU RISQUE

- Le calcul du risque est une combinaison entre des facteurs de liquidité et des facteurs de volatilité.

AGIR

Les OPC solidaires d'Ecofi permettent de financer, à conditions préférentielles, plus de 70 entreprises solidaires sur 4 thématiques :

- Agir pour la planète
- Agir pour une société plus juste
- Agir pour la solidarité internationale
- Agir pour entreprendre autrement

+ AVANTAGES

- Un fonds multi-actifs qui oeuvre pour le logement très social
- Un fonds engagé avec le partage, l'investissement solidaire et socialement responsable
- Expérience du Crédit Coopératif, pionnier & leader dans l'épargne solidaire

! INCONVÉNIENTS ET RISQUES

- Risque de gestion discrétionnaire
- Risque de perte en capital
- Risque de taux, crédit, juridique
- Risque lié à la gestion des garanties et aux opérations d'acquisition et cession temporaire de titres
- Risque de durabilité
- Risque lié aux investissements solidaires

CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN : FRO010626184
Forme juridique : FIA relevant de la directive AIFM
Dépositaire / Conservateur : Caceis Bank France
Valorisateur : Caceis Fund Administration
Société de gestion : Ecofi
Date de création : 17 juillet 2008
Devise de valorisation : Euro
Zone géographique : Zone Euro
Indice de référence : Livret A (a posteriori)

Conditions de souscriptions/rachats : Chaque jour (J) avant 10h00 sur la valeur liquidative du jour (J)(cours inconnu) - Règlement J+1

Valeur initiale de la part : 150 euros

Frais de gestion : Directs : 0,10% (TTC maximum) de l'actif net - Indirects : 1,40% de l'actif net (TTC maximum)

Commissions de souscription : Acquisse : néant - Non acquise : 0,50% (maximum)

Commissions de rachat : Néant

Commissions de mouvement : 0,1196% TTC (transactions sur actions uniquement)

CONTACT : +33 (1) 44 88 39 00 - contact@ecofi.fr

Document non contractuel. Le présent document ne constitue pas une recommandation d'investissement personnalisée.

Conformément à la réglementation, toute souscription devra être précédée d'une évaluation de l'expérience, de la situation et des objectifs du Client. Il est recommandé, avant tout investissement, de lire attentivement le prospectus complet (et en particulier le Document d'Information Clé pour l'Investisseur ou DICI) de l'OPC. Les documents d'informations périodiques des OPC sont tenus en permanence à votre disposition chez Ecofi Investissements 22 rue Joubert - 75009 Paris ou sur notre site internet www.ecofi.fr. Ecofi Investissements est susceptible de détenir des liens d'intérêt (notamment gestionnaire ou distributeur) ou de détenir des positions sur les OPC ou les valeurs mentionnées. Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion peut-être éventuellement attribuée à un tiers distributeur afin de rémunérer l'acte de commercialisation dudit OPC. Ecofi Investissements est agréée par l'AMF (<http://www.amf-france.org/>) sous le n°GP97004 en date du 07/02/1997.